



# COMMENT EVALUER UN BIEN ? QUESTIONS PRECISES

Par **LEGACITE**, le **04/05/2010** à **16:01**

Bonjour,

Je suis nouveau sur ce forum, j'ai fait le tour des questions résolues et j'aimerais des précisions sur quelques questions.

Le notaire a évalué les biens de la succession mais un héritier conteste ces valeurs et dans le même temps, il entame une procédure judiciaire pour sortir de l'indivision.

Devons nous attendre et laisser le juge décider de la valeur estimée du bien ?

Le juge va -t-il commettre un expert avec des frais qui pourraient nous être imputés? ou est-ce à l'héritier d'apporter une nouvelle évaluation ?

Doit-on prendre les devants et monter un dossier plus complet que le notaire afin d'avoir une évaluation incontestable?

Nous avons du temps et un expert coûte cher; ou peut-on trouver des informations par soit même ? J'ai lu sur une réponse: le fichier national des notaires, la chambre des notaires de Paris (est-ce valable pour toute la France) le B.I.E.N mais il semble que ce soit cher et je ne sais pas ce que c'est. La conservation des hypothèques...

Dans les biens, il y a une SCI familiale, y a-t-il des particularités pour son évaluation?

Merci d'avance pour vos conseils